

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1690

présenté par

M. Pancher, M. Benoit, M. Favennec et M. Meyer Habib

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à énergie positive »

les mots :

« passives en énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour favoriser le développement de bâtiments à haute performance énergétique et environnementale, il est souhaitable d'introduire la notion de bâtiments passif public et en faire une obligation, et non une simple possibilité.